REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE BOGO

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace Work Fetherland

FAR NORTH REGION

DIMARE DIVISION

BOGO CONCUL

DECISION D'ATTRIBUTION

DECISION N°022/D/RC/REN//DMT/C-BOGO/2026 DU 18 JUIN 2026 PORTANT A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/AONO/REN/DDIAM/C-BOGO/CIPM/2026 DU 02/05/2026
POUR L'ACQUISITION ET POSE DE TRENTE (30) LAMPADAIRES SOLAIRES SUR L'AXE BRIGADE GENDARMERIE-COMMISSARIAT-LYCEE DE BOGO-CARREFOUR OUSMANNOU TCHARI, DANS LA COMMUNE DE BOGO, DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°16 du 24 juin 1961 portant création de la Commune de Moyen exercice de Bogo ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le Décret n°2012/074 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2018/446 du 1er Août 2018 portant portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
Vu le Décret n°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre portant nomination de Monsieur **EKOA MBARGA Jean- Marc** aux fonctions de Préfet du Département du Diamaré ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu La lettre circulaire conjointe n° 00008735/LC/MINFI/MINDDEVEL du 11 Août 2025 relative à la préparation des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2026 ;
Vu le procès-verbal du 05 septembre 2022, constatant l'élection de Monsieur **HAMIDOU LAWANE AHMADOU** aux fonctions de Maire de la commune de Bogo;
Considérant les nécessités de service.

Scanné avec CamScanner

DECIDE :

Article 1er : A été retenu comme adjudicataire du marché ci-après l'établissement suivant :

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (TTC)	FINANCEMENT	DELAIS D'EXECUTION
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 014/AONO/REN/DDIAM/C-BOGO/CIPM/2026 DU 02/05/2026 POUR L'ACQUISITION ET POSE DE TRENTE (30) LAMPADAIRES SOLAIRES SUR L'AXE BRIGADE GENDARMERIE-COMMISSARIAT-LYCEE DE BOGO-CARREFOUR OUSMANNOU TCHARI, DANS LA COMMUNE DE BOGO, DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.	**ETS SAZMACAM BP// MAROUA Tel : 695 85 76 96**	**50 000 000**	**BIP**	**Quatre (04) mois**

Article 2 : Le Directeur de l'établissement suscité est instamment invité à prendre contact avec le Maire de la Commune de Bogo pour la suite de la procédure ;

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :
-DDMINMAP/DIA;
-ARMP;
-PRESIDENTE /CIPM;
-MAITRES D'OUVRAGES.

Bogo, le 18 JUIN 2026

Le Maire,

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
DÉPARTEMENT DU DIAMARE
Le Maire
COMMUNE DE BOGO
RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD

Hamidou Lawane Ahmadou

Scanné avec CamScanner

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE BOGO

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace Word Fetherland

FAR NORTH REGION

DIMARE DIVISION

BOGO CONCUL

COMMUNIQUE

PORTANT A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/D/RC/REN//DMT/C-BOGO/2026 DU 18 JUIN 2026 PORTANT A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/AONO/REN/DDIAM/C-BOGO/CIPM/2026 DU 02/05/2026
POUR L'ACQUISITION ET POSE DE TRENTE (30) LAMPADAIRES SOLAIRES SUR L'AXE BRIGADE GENDARMERIE-COMMISSARIAT-LYCEE DE BOGO-CARREFOUR OUSMANNOU TCHARI, DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MUNEDUB EXERCICE 2026
MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE BOGO
Le Maire de la Commune de Bogo, communique:
Par DECISION N°022/D/REN/DDIAM /C-BOGO/2026 DU 18/06/2026

Le résultat se présente comme suit :

Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA
50 000 000	50 000 000

Le soumissionnaire **ETS SAZMACAM BP// MAROUA Tel : 695 85 76 96** est retenu pour la réalisation des travaux, pour un montant TTC **de 50 000 000 (Cinquante millions) francs CFA,** et un délai de quatre (04) mois calendaires.

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent à la Commune de Bogo pour l'établissement de la lettre commande correspondante.

BOGO LE 18 JUIN 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO

Ampliations:
- *DD/MINMAP/Diamaré*
- PRESIDENT/CIPM
- ARMP
- Archive chrono

REPUBLIQUE DU CAMEROUN * DEPARTEMENT DU DIAMARE * COMMUNE DE BOGO * REGION DE L'EXTREME-NORD * Le Maire

Hamidou Lawane Ahmadou

Scanné avec CamScanner

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE BOGO

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace Work Fetherland

FAR NORTH REGION

DIMARE DIVISION

BOGO CONCUL

DECISION D'ATTRIBUTION

DECISION N°31/D/RC/REN//DMT/C-BOGO/2026 DU 06 JUILLET 2026 PORTANT A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017bis /AONO/REN/DDIA/C-BOGO/CIPM-D/2026 DU 02/06/2026
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN LOT D'UN PARC VACCINOGENE A GUIRLEY (LOT 1), A KOURDAYA (LOT 2)
A DAMBAYE (LOT 3) ET A MADAKA SILIARE (LOT 4), DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

(LOT3)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°16 du 24 juin 1961 portant création de la Commune de Moyen exercice de Bogo ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le Décret n°2012/074 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2018/446 du 1er Août 2018 portant portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
Vu le Décret n°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre portant nomination de Monsieur **EKOA MBARGA Jean- Marc** aux fonctions de Préfet du Département du Diamaré ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu La lettre circulaire conjointe n° 00008735/LC/MINFI/MINDDEVEL du 11 Août 2025 relative à la préparation des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2026 ;
Vu le procès-verbal du 05 septembre 2022, constatant l'élection de Monsieur **HAMIDOU LAWANE AHMADOU** aux fonctions de Maire de la commune de Bogo;
Considérant les nécessités de service.

Scanné avec CamScanner

DECIDE :

Article 1er : A été retenu comme adjudicataire du marché ci-après l'établissement suivant :

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (TTC)	FINANCEMENT	DELAIS D'EXECUTION
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017bis/AONO/REN/DDIA/C-BOGO/CIPM-D/2026 DU 02/06/2026 POUR l'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN LOT D'UN PARC VACCINOGENE A GUIRLEY (LOT 1), A KOURDAYA (LOT 2) A DAMBAYE (LOT 3) ET A MADAKA SILIARE (LOT 4), DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD. **(LOT3)**	**ETS SAZMACAM BP : MAROUA Tel : 695 85 76 96**	**10 000 000**	**BIP**	**Trois (03) mois**

Article 2 : Le Directeur de l'établissement suscité est instamment invité à prendre contact avec le Maire de la Commune de Bogo pour la suite de la procédure ;

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :
-DDMINMAP/DIA;
-ARMP;
-PRESIDENTE /CIPM;
-MAITRES D'OUVRAGES.

Bogo, le 06 JUIL 2026

Le Maire,

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN * DÉPARTEMENT DU DIAMARE * COMMUNE DE BOGO * RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD * Le Maire

Hamadou Lawane Ahmadou

Scanné avec CamScanner

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE BOGO

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace Word Fetherland

FAR NORTH REGION

DIMARE DIVISION

BOGO CONCUL

COMMUNIQUE

PORTANT A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017bis/AONO/REN/DDIA/C-BOGO/CIPM-D/2026 DU 02/06/2026 POUR l'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN LOT D'UN PARC VACCINOGENE A GUIRLEY (LOT 1), A KOURDAYA (LOT 2) A DAMBAYE (LOT 3) ET A MADAKA SILIARE (LOT 4), DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

(LOT3)

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MUNEDUB EXERCICE 2026

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE BOGO

Le Maire de la Commune de Bogo, Communique:

Par DECISION N°031/D/REN/DDIAM /C-BOGO/2026 DU 06/07/2026

Le résultat se présente comme suit :

Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA
10 000 000	10 000 000

Le soumissionnaire **ETS SAZMACAM BP : MAROUA Tel : 695 85 76 96** est retenu pour la réalisation des travaux, pour un montant TTC **de 10 000 000 (Dix millions) francs CFA,** et un délai de trois (03) mois calendaires.

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent à la Commune de Bogo pour l'établissement de la lettre commande correspondante.

Ampliations:
- *DD/MINMAP/Diamaré*
- PRESIDENT/CIPM
- ARMP
- Archive chrono

BOGO LE 06 JUIL 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO

Le Maire

Hamidou Lawane Ahmadou

Scanné avec CamScanner

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE BOGO

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace Work Fetherland

FAR NORTH REGION

DIMARE DIVISION

BOGO CONCUL

DECISION D'ATTRIBUTION

DECISION N°32/D/RC/REN//DMT/C-BOGO/2026 DU 06 JUILLET 2026 PORTANT A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017bis/AONO/REN/DDIA/C-BOGO/CIPM-D/2026 DU 02/06/2026
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN LOT D'UN PARC VACCINOGENE A GUIRLEY (LOT 1), A KOURDAYA (LOT 2)
A DAMBAYE (LOT 3) ET A MADAKA SILIARE (LOT 4), DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

(LOT4)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°16 du 24 juin 1961 portant création de la Commune de Moyen exercice de Bogo ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le Décret n°2012/074 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2018/446 du 1er Août 2018 portant portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
Vu le Décret n°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre portant nomination de Monsieur **EKOA MBARGA Jean- Marc** aux fonctions de Préfet du Département du Diamaré ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu La lettre circulaire conjointe n° 00008735/LC/MINFI/MINDDEVEL du 11 Août 2025 relative à la préparation des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2026 ;
Vu le procès-verbal du 05 septembre 2022, constatant l'élection de Monsieur **HAMIDOU LAWANE AHMADOU** aux fonctions de Maire de la commune de Bogo;
Considérant les nécessités de service.

Scanné avec CamScanner

DECIDE :

Article 1er : A été retenu comme adjudicataire du marché ci-après l'établissement suivant :

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (TTC)	FINANCEMENT	DELAIS D'EXECUTION
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017bis/AONO/REN/DDIA/C-BOGO/CIPM-D/2026 DU 02/06/2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN LOT D'UN PARC VACCINOGENE A GUIRLEY (LOT 1), A KOURDAYA (LOT 2) A DAMBAYE (LOT 3) ET A MADAKA SILIARE (LOT 4), DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD. **(LOT4)**	**ETS SAZMACAM BP : MAROUA Tel : 695 85 76 96**	**10 000 000**	**BIP**	**Trois (03) mois**

Article 2 : Le Directeur de l'établissement suscité est instamment invité à prendre contact avec le Maire de la Commune de Bogo pour la suite de la procédure ;

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :
-DDMINMAP/DIA;
-ARMP;
-PRESIDENTE /CIPM;
-MAITRES D'OUVRAGES.

Bogo, le 06 JUIL 2026

Le Maire,

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN * DÉPARTEMENT DU DIAMARE * Le Maire * COMMUNE DE BOGO * RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD *

Hamidou Lawane Ahmadou

Scanné avec CamScanner

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE BOGO

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace Word Fetherland

FAR NORTH REGION

DIMARE DIVISION

BOGO CONCUL

COMMUNIQUE

PORTANT A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017bis/AONO/REN/DDIA/C-BOGO/CIPM-D/2026 DU 02/06/2026 POUR l'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN LOT D'UN PARC VACCINOGENE A GUIRLEY (LOT 1), A KOURDAYA (LOT 2) A DAMBAYE (LOT 3) ET A MADAKA SILIARE (LOT 4), DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

(LOT4)

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MUNEDUB EXERCICE 2026

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE BOGO

Le Maire de la Commune de Bogo, Communique:

Par DECISION N°032/D/REN/DDIAM /C-BOGO/2026 DU 06/07/2026

Le résultat se présente comme suit :

Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA
10 000 000	10 000 000

Le soumissionnaire **ETS SAZMACAM BP : MAROUA Tel : 695 85 76 96** est retenu pour la réalisation des travaux, pour un montant TTC **de 10 000 000 (Dix millions) francs CFA,** et un délai de trois (03) mois calendaires.

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent à la Commune de Bogo pour l'établissement de la lettre commande correspondante.

BOGO LE 06 JUIL 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO

Le Maire
Hamadou Lawane Ahmadou

Ampliations:
- DD/MINMAP/Diamaré
- PRESIDENT/CIPM
- ARMP
- Archive chrono

Scanné avec CamScanner

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE BOGO

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace Work Fetherland

FAR NORTH REGION

DIMARE DIVISION

BOGO CONCUL

DECISION D'ATTRIBUTION

DECISION N°32/D/RC/REN//DMT/C-BOGO/2026 DU 06 JUILLET 2026 PORTANT A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°11bis/AONO/REN/DDIA/C-BOGO/CIPMP/2026 DU 02/06/2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA ROUTE : AXE KATCHELWO-ZALAO-DASSI-BADEO (12KM), DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°16 du 24 juin 1961 portant création de la Commune de Moyen exercice de Bogo ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le Décret n°2012/074 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2018/446 du 1er Août 2018 portant portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
Vu le Décret n°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre portant nomination de Monsieur **EKOA MBARGA Jean- Marc** aux fonctions de Préfet du Département du Diamaré ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu La lettre circulaire conjointe n° 00008735/LC/MINFI/MINDDEVEL du 11 Août 2025 relative à la préparation des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2026 ;
Vu le procès-verbal du 05 septembre 2022, constatant l'élection de Monsieur **HAMIDOU LAWANE AHMADOU** aux fonctions de Maire de la commune de Bogo;
Considérant les nécessités de service.

Scanné avec CamScanner

DECIDE :

Article 1er : A été retenu comme adjudicataire du marché ci-après l'établissement suivant :

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (TTC)	FINANCEMENT	DELAIS D'EXECUTION
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°11bis/AONO/REN/DDIA/C-BOGO/CIPMP/2026 DU 02/06/2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA ROUTE : AXE KATCHELWO-ZALAO-DASSI-BADEO (12KM), DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.	**ETS ADAMA HAMIDOU BP : YAGOUA Tel : 697 97 30 32/672368939**	**64 619 250**	**BIP**	**Quatre (04) mois**

Article 2 : Le Directeur de l'établissement suscité est instamment invité à prendre contact avec le Maire de la Commune de Bogo pour la suite de la procédure ;

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :
-DDMINMAP/DIA;
-ARMP;
-PRESIDENTE /CIPM;
-MAITRES D'OUVRAGES.

Bogo, le 06 JUIL 2026

Le Maire,

Hamidou Lawane Ahmadou

Scanné avec CamScanner

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE BOGO

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace Word Fetherland

FAR NORTH REGION

DIMARE DIVISION

BOGO CONCUL

COMMUNIQUE

PORTANT A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°11bis/AONO/REN/DDIA/C-BOGO/CIPMP/2026 DU 02/06/2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA ROUTE : AXE KATCHELWO-ZALAO-DASSI-BADEO (12KM), DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MUNEDUB EXERCICE 2026

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE BOGO

Le Maire de la Commune de Bogo, Communique:

Par DECISION N°033/D/REN/DDIAM /C-BOGO/2026 DU 06/07/2026

Le résultat se présente comme suit :

Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA
64 619 250	64 619 250

Le soumissionnaire **ETS ADAMA HAMIDOU BP : YAGOUA Tel : 697 97 30 32/672368939** est retenu pour la réalisation des travaux, pour un montant TTC **de 64 619 250 (Soixante-quatre millions six cent dix-neuf mille deux cent cinquante) francs CFA,** et un délai de Quatre (04) mois calendaires.

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent à la Commune de Bogo pour l'établissement de la lettre commande correspondante.

Ampliations:
- *DD/MINMAP/Diamaré*
- PRESIDENT/CIPM
- ARMP
- Archive chrono

BOGO LE 06 JUIL 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO

Le Maire

Hamidou Lawane Ahmadou

Scanné avec CamScanner